



**La participation
des adultes à l'enseignement supérieur :
Le cas de l'enseignement universitaire**

**Mémoire remis pour la consultation sur
l'accessibilité et la participation aux études supérieures
du Sommet sur l'enseignement supérieur
les 13 et 14 décembre 2012
Université du Québec à Trois-Rivières**

Avertissement : le présent document fut finalisé après sa transmission pour tenir compte du délai prévu pour la consultation sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures du Sommet sur l'enseignement supérieur. Une erreur s'est glissée à la page 6 concernant le nombre d'adultes à l'université, entraînant une difficulté dans l'interprétation du pourcentage de participation et une incompatibilité entre le tableau et le texte. Une version comprenant l'erreur a aussi été mise en ligne sur le site de l'ICÉA. Entretemps, des données plus récentes ont été publiées par le MELS (2013). Ce sont ces données dont nous avons tenu compte pour la présente version.

Rédaction : Daniel Baril, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes (ICÉA) et Ronald Cameron, directeur général (ICÉA)

Révision linguistique : Diane Dupuis, directrice adjointe (ICÉA)

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 303, Montréal (Québec), H2T 2S6
Téléphone : 514 948-2044 Télécopieur : 514 948-2046
Courriel : icea@icea.qc.ca
www.icea.qc.ca

Version du 24 février 2013

À propos de l'ICÉA

Organisme carrefour de la société civile, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) rassemble les réseaux de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de 65 ans, dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

Les objectifs que poursuit l'ICÉA portent non seulement sur l'accessibilité à la formation de base ou continue pour les adultes, mais également sur les différents défis qui contribuent au développement d'un modèle démocratique d'apprentissage tout au long de la vie, qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités. Cette mission se concrétise dans la recherche et l'analyse stratégique, dans la mobilisation et la concertation des réseaux en éducation des adultes et en formation continue, dans l'intervention publique et la production d'outils pour soutenir l'action, et par des pratiques innovantes pour favoriser l'accessibilité et l'engagement des adultes à des activités de formation.

L'ICÉA agit non seulement pour, mais avec les adultes. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les propos du présent mémoire sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| MISE EN CONTEXTE | 6 |
| RECONNAÎTRE LA MISSION D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS | 7 |
| L'ADULTE À L'UNIVERSITÉ | 8 |
| LES UNIVERSITÉS : UN LEVIER DE MOBILITÉ SOCIALE POUR LA POPULATION ADULTE | 11 |
| BIBLIOGRAPHIE | 13 |

Mise en contexte

Pour les prochaines années, l'amélioration des conditions de participation de la population adulte à l'ensemble des établissements postsecondaires est un objectif que le modèle québécois devrait se fixer en matière d'accessibilité à l'enseignement supérieur. Il est vrai que les réseaux collégial et universitaire sont des leviers importants pour donner aux jeunes générations les outils pour développer le Québec de demain. Toutefois, l'évolution que connaît le Québec n'a pas que des incidences sur les générations qui seront actives dans 10 ou 20 ans, mais en a déjà présentement auprès des citoyennes et citoyens adultes, et ce, dans toutes les sphères de leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

La mission des réseaux d'enseignement supérieur doit se définir plus largement qu'au vu du seul continuum des parcours jeunes, mais doit également s'inscrire dans une perspective qui répond aux défis de l'ensemble de la population québécoise.

Notre démonstration portera plus spécifiquement sur l'enseignement universitaire et la condition étudiante. Toutefois, nous croyons que l'ensemble des collèges et des universités du Québec ont besoin d'être soutenus pour assurer un accès plus important aux étudiantes et étudiants adultes, afin de répondre aux besoins croissants et aux réalités des populations étudiantes contemporaines dans ces établissements.

Si notre démarche s'inscrit actuellement dans une concertation avec d'autres intervenants en éducation des adultes du monde universitaire, nous demeurons disponibles pour contribuer à développer la réflexion sur le réseau collégial qui offre aussi une réponse adaptée aux besoins des adultes québécois.

Reconnaître la mission d'éducation des adultes des universités

La réflexion mise au jeu par le document de travail pour le Sommet sur l'enseignement supérieur, initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, est essentiellement centrée sur la formation initiale des jeunes générations à l'enseignement universitaire. Il y a là un enjeu fondamental dont nous reconnaissons toute l'importance. Toutefois, depuis fort longtemps, une population adulte fréquente les universités du Québec. De nos jours, selon nos estimations, près d'un étudiant sur deux peut être considéré comme un étudiant adulte. Il est donc important que les échanges de la rencontre thématique sur l'accessibilité et la participation aux études universitaires, et plus largement, le Sommet sur l'enseignement supérieur de l'hiver 2013, prennent acte de la réalité de l'éducation des adultes à l'université. Dans cette société du savoir, il devient incontournable de reconnaître la mission d'éducation tout au long de la vie des universités. Le cahier thématique y fait allusion, sans toutefois en tirer toutes les conséquences sur le plan de la reconnaissance de la mission d'éducation des adultes des universités.

Le cahier thématique rappelle les « idéaux hérités de la Révolution tranquille » en matière d'accès aux études supérieures. Or, l'accès de la population adulte à l'enseignement universitaire est l'un de ces idéaux, comme l'énonce la section du rapport Parent portant sur l'éducation permanente (Rapport Parent, 1964). Historiquement, l'Université a eu pour mission d'assurer le développement de l'élite intellectuelle des jeunes générations montantes. C'est cette mission qui est à son origine au 13^e siècle (Verger, 1981). Toutefois, depuis les années 1960, l'Université s'est vu confier une seconde mission, soit de contribuer à la mobilité sociale et à l'accès à la connaissance de l'ensemble de la population, dans un contexte de société du savoir. C'est ainsi que la démocratisation de l'Université n'a pas été destinée aux seules générations de jeunes, elle s'est aussi élargie à l'ensemble de la population adulte. Cette intégration d'une mission d'éducation des adultes au sein des universités s'inscrit dans une tradition qui, au Québec, remonte à la création même des premières universités qui offraient déjà à la fin du 19^e siècle des cours et des programmes dédiés aux adultes (CEFA, 1981 : FAEUQEP, 1995). Depuis quelques décennies, la politique d'ouverture aux adultes des universités québécoises se consolide dans le contexte de la perspective de l'éducation tout au long de la vie (Laval, 2007).

De nos jours, au Québec, l'éducation des adultes est une composante reconnue et institutionnalisée de la mission des universités. Sur le plan organisationnel, cette institutionnalisation de l'éducation des adultes dans les universités québécoises emprunte principalement la forme de la création d'unités administratives dédiées à cette fonction ou, dans le cas de l'Université de Montréal, à la création d'une Faculté de l'éducation permanente (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Université de Montréal, 2010). Sur le plan des activités d'apprentissage et des programmes de formation, l'institutionnalisation de l'éducation des adultes dans les universités offre une diversité

de modalités : formation diplômante ou non créditée, études de premier cycle ou de cycle supérieur, formation courte ou longue, formation sur mesure ou non, formation à distance, hybride ou en présentiel, formation liée à des domaines professionnels ou autres (Université de Montréal, 2010 ; Université Laval, 2007). Par ailleurs, l'intégration de l'éducation des adultes dans les établissements universitaires se répercute sur la prise de conscience des institutions concernant l'adaptation des services offerts en soutien à l'enseignement, comme la reconnaissance des acquis, l'admission, l'accueil, l'encadrement, l'intégration, la promotion ou le recrutement (Université Laval, 2007). Enfin, sur le plan de la représentation politique, soulignons que l'existence d'associations telles l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) ou la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) témoigne de la présence de l'éducation des adultes dans les universités du Québec.

Pour l'ICÉA, il ne fait pas de doute que l'éducation des adultes est une partie intégrante et importante de la mission et de l'action des universités du Québec. On s'étonne même que, jusqu'à maintenant, la démarche gouvernementale de réflexion sur l'enseignement supérieur n'ait pas encore mis en évidence ce volet majeur de la mission des universités.

L'adulte à l'université

Comment évaluer la proportion d'étudiantes et d'étudiants universitaires que nous pourrions considérer comme des étudiantes et des étudiants adultes ? Trois principaux critères sont utilisés pour définir l'étudiante et l'étudiant adulte à l'université : l'âge, les responsabilités sociales (ex. : rôle parental), le régime ou le programme d'études (ex. : temps partiel ou certificat) (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Université Laval, 2007). Ces définitions peuvent donner lieu à la distinction d'étudiantes et d'étudiants dits traditionnels ou non traditionnels (Bonin, S. et Auclair, R. 2004) ou à des typologies d'étudiantes et d'étudiants adultes : adultes possédant ou ne possédant pas un diplôme d'études collégiales, avec ou sans expérience ou ayant interrompu les études pendant au moins deux années (Université Laval, 2007), étudiantes et étudiants désirant se perfectionner, provenant du marché du travail ou visant l'enrichissement non relié à l'emploi (Université de Montréal, 2010).

Le critère d'âge semble faire consensus pour départager les étudiantes et les étudiants jeunes ou adultes (ex. : Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Université Laval, 2007 ; Bonin, S. et Auclair, R. 2004 ; MacFadgen, L., 2008). Les étudiantes et les étudiants qualifiés d'adultes auront ou bien 21 ans ou plus (Université Laval, 2007) ou bien 25 ans ou plus (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Bonin, S. et Auclair, R. 2004 ; FAEUQEP, 1995 ; McFadgen, 2008). Les étudiantes et les étudiants âgés de 25 ans et plus dans les universités du Québec ont toujours été nombreux. Le tableau 1 présente la proportion de cette population pour les années 1971, 1991 et 2004.

Tableau 1
Proportion des étudiantes et des étudiants âgés de 25 ans et plus, universités du Québec, 1971, 1991 et 2006

| | 1971 | 1991 | 2009 |
|---|------|------|------|
| Étudiantes et étudiants âgés de 25 ans et plus | 48 % | 57 % | 48 % |

Sources : les données des années 1971 et 1991 proviennent des indicateurs de l'activité universitaire (citées dans FAEUQEP, 1995). Celles de 2009 sont tirées des statistiques de l'éducation (MELS, 2013).

Pour évaluer la part de la population adulte dans les universités du Québec, nous retenons ce critère d'âge. Nous définissons l'étudiante ou l'étudiant adulte à l'université comme toute personne qui est inscrite au baccalauréat et qui est âgée de 25 ans ou plus ainsi que toute personne qui est inscrite à la maîtrise ou au doctorat et qui est âgée de 30 ans ou plus. En élevant l'âge définissant l'étudiante et l'étudiant adulte à la maîtrise et au doctorat, nous voulons éviter d'inclure les étudiantes et les étudiants qui pourraient être dans un parcours régulier de formation initiale à l'enseignement supérieur. Selon ce critère, on compte dans les universités du Québec plus de 127 096 étudiantes et étudiants adultes sur une population étudiante totale de 272 011, soit près de 48 % de la population étudiante (données de 2009, MELS, 2013). On peut donc dire qu'un étudiant universitaire sur deux est un adulte en formation.

Les étudiantes et les étudiants adultes font face à des obstacles particuliers : difficulté à se faire reconnaître des acquis, devoir suivre des cours préalables, horaire de cours mal adapté à la disponibilité d'un adulte devant concilier famille, travail et études, rigidité des formules d'enseignement, manque d'encadrement, contenus de formation non pertinents pour l'emploi (Université Laval, 2007 ; Université de Montréal, 2010; Duranceau, M.-F., 2005). Ces multiples obstacles constituent autant de contraintes à la persévérance de ces adultes à l'enseignement universitaire (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003, MacFadgen, L. 2008).

Pour bon nombre d'étudiantes et d'étudiants adultes à l'université, des facteurs économiques peuvent faire obstacle à une participation, et ainsi réduire l'accessibilité de l'enseignement universitaire. Il est donc important de prendre connaissance de la situation financière des étudiantes et des étudiants adultes. Or, nous calculons que le trois quarts des étudiants et des étudiants adultes à l'université ou pouvant souhaiter s'y inscrire ont des revenus de 40 000 \$ et moins. Nos calculs se basent sur deux types d'étudiantes et d'éducatrices adultes : des étudiants potentiels et des étudiants actifs.

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) est une base d'admission à l'université. Les adultes ayant un DEC peuvent donc être considérés comme des étudiants

universitaires potentiels. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) nous apprend que 77 % des personnes possédant un DEC ont des revenus inférieurs à 40 000 \$. Le tiers de ces personnes possédant un DEC gagne moins de 20 000 \$ par année (voir tableau 2, profil 1).

Tableau 2 : profils d'étudiants adultes à faibles revenus

| | Profil 1 : étudiants universitaires adultes potentiels | Profil 2 : étudiants universitaires adultes actuels |
|---|---|--|
| | Personnes âgées de 16 ans et plus détenant un diplôme d'études collégiales, 2009 | Étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, 2009 |
| | <i>En pourcentage du total des personnes âgées de 16 ans et plus détenant un DEC</i> | <i>En pourcentage du total des étudiants inscrits</i> |
| Dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ par année | 77% | 65% |
| Dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ par année | 33% | 31% |
| Dont le revenu se situe entre 20 000 \$ et 40 000 \$ par année | 44% | 34% |

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), fichiers maîtres. Compilation : Institut de la statistique du Québec; (AGEEFEP, 2011, p. 3).

Nous ne possédons pas un portrait des conditions économiques des étudiantes et des étudiants adultes inscrits dans les universités québécoises. Toutefois, une étude des étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (FEP) révèle que 65 % de cette population a des revenus de moins de 40 000 \$ par année, 31 % du total des étudiants de la FEP gagnant moins de 20 000 \$ par année (voir tableau 1, profil 2).

Ainsi, une forte proportion (entre 6 à 8 personnes sur 10) d'étudiants adultes universitaires potentiels ou actuels ont des revenus inférieurs à 40 000 \$ par année. Pour évaluer le poids du facteur financier dans la poursuite d'études universitaires à l'âge adulte, nous pouvons nous appuyer sur les enquêtes de l'ISQ sur les dépenses des ménages. Selon l'ISQ, 15 % du revenu d'un ménage dont le revenu est inférieur à 23 000 \$ n'est pas alloué à des dépenses, ce taux se chiffre à 10 % pour les ménages dont le revenu se situe entre 23 000 \$ et 40 000 \$ (ISQ). Par revenu non alloué à des dépenses, nous référons à la part du revenu non dépensé, tel qu'il est calculé par l'ISQ qui, dans ses enquêtes, additionne l'ensemble des dépenses des ménages (logement, transport, vêtements, nourriture, loisirs, impôts, etc.). Le revenu non alloué indique donc la marge de manœuvre financière des individus. Le tableau 3 estime cette marge de manœuvre pour différents niveaux de revenu annuel.

Tableau 3 : Revenus non alloués

| | Revenus | Revenus non alloués |
|--|----------------|----------------------------|
| Revenus de moins de 23 000 \$ | | |
| <i>Hypothèse: 15 % des revenus non alloués</i> | | |
| | 15 000 \$ | 2 250 \$ |
| | 20 000 \$ | 3 000 \$ |
| | 23 000 \$ | 3 450 \$ |
| Revenus situés entre 23 000 \$ et 39 000 \$ | | |
| <i>Hypothèse: 10 % des revenus non alloués</i> | | |
| | 25 000 \$ | 2 500 \$ |
| | 30 000 \$ | 3 000 \$ |
| | 35 000 \$ | 3 500 \$ |
| | 39 000 \$ | 3 900 \$ |

Selon les résultats de l'enquête de l'ISQ, 15 % des revenus des ménages dont les revenus sont inférieurs à 23 000 \$ n'est pas alloué à des dépenses. Nous avons appliqué ce taux à des revenus de 15 000 \$ et 20 000 \$ pour estimer les revenus non alloués. De même, selon la même enquête, 10 % des revenus des ménages dont les revenus se situent entre 23 000 \$ et 39 000 \$ n'est pas alloué à des dépenses. Nous avons appliqué ce taux à des revenus de 25 000 \$, de 30 000 \$, de 35 000 \$ et de 39 000 \$ pour estimer les revenus non alloués.

Source : (ISQ). Calcul ICÉA.

Ce montant peut nous servir de base de référence pour estimer la capacité financière des adultes qui pourraient souhaiter suivre des études universitaires. Au total, les personnes ayant des revenus inférieurs à 40 000 \$, ce qui est le cas des trois quarts des étudiantes et des étudiants adultes actifs ou potentiels, ont entre 2 250 \$ et 3 900 \$ de revenus non alloués. Si l'on tient compte de la hausse des prix liée à l'inflation, des hausses de tarifs de toutes sortes, de l'épargne en vue de la retraite, etc., poursuivre des études universitaires pour la population adulte constitue un véritable défi économique.

Les universités : un levier de mobilité sociale pour la population adulte

Nous sommes toutes et tous en accord avec l'idée que l'enseignement universitaire est un levier de mobilité sociale pour les jeunes générations. On entend plus rarement le même constat concernant la population adulte. Or, une politique d'égalité des chances et de justice sociale doit reconnaître que l'enseignement universitaire contribue à la mobilité sociale des adultes qui, sans diplôme d'études universitaires, souhaitent améliorer leur sort économique ou élargir leur connaissance et leur compétence. Une véritable société du savoir mettra les universités au service de toute la population. Pour

reprendre le titre du cahier thématique, l'ICÉA est d'accord pour un *enseignement supérieur pour toutes et tous*.

Bibliographie

AGEEFEP (Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente). (2011). Financement des universités et hausse des droits de scolarité : Quelles conséquences pour la formation continue ? Mémoire de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP), Montréal : Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente.

Bonin, S. et Auclair, R. (2004). *Les étudiants «non traditionnels» à l'Université du Québec. Un portrait de la situation à l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Québec : Consortium d'animation de la persévérance et de la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

CEFA (Commission d'étude sur la formation des adultes). (1982). *Apprendre : une action volontaire et responsable. Annexe 1, l'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*. Québec : gouvernement du Québec.

Duranceau, M.-F. (2005). *Résumé de la monographie postsecondaire*, Montréal : Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

FAEUQEP (Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente). (1995). *L'éducation permanente universitaire à l'aube du XXI^e siècle*. Montréal : Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

ISQ (Institut de la statistique du Québec). Dépenses moyennes de l'ensemble des ménages par grands postes de dépenses, selon le quintile de revenu total, Québec, 2008. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/depense/t1c Quint r2008.htm. [Consulté le 29 mars 2012].

ISQ (Institut de la statistique du Québec). Dépenses moyennes de l'ensemble des ménages par grands postes de dépenses, selon le quintile de revenu total, Québec, 2008. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/depense/t1c Quint r2008.htm. [Consulté le 29 mars 2012].

MacFadgen, L. (2008). *Mature Students in the Persistence Puzzle: An Exploration of the Factors that Contribute to Mature Students' Health, Learning, and Retention in Post-secondary Education*. Ottawa: Canadian Council on Learning (CCL).

MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport). (2006). *Statistiques de l'éducation au Québec, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, édition 2006*, Québec : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport). (2013). *Statistiques de l'éducation au Québec, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, édition 2011*, Québec : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MESRST (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie). (2012). *L'enseignement supérieur pour tous. Cahier thématique. L'accessibilité et la participation aux études supérieures*. Québec : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Paquet, P. et Lavallée, L. (2003). *Étudiant-e-s à l'Université : pléonasme, mal nécessaire ou mission universitaire*. Québec : Consortium d'animation de la persévérance et de la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

Rapport Parent (Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec). (1964). *Les structures pédagogiques du système scolaire. Deuxième partie ou Tome II* (3 éd.). Québec : Gouvernement du Québec.

Statistique Canada (2009). *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*. Ottawa : Statistique Canada.

Université Laval. (2007). *La réalité de l'adulte à l'Université Laval : vers l'apprentissage tout au long de la vie*. Québec: Université Laval.

Université de Montréal. (2010). *Comité ad hoc sur la Formation continue à l'Université de Montréal. Rapport*. Montréal : Université de Montréal.

Verger, J. (1981). *Universités et écoles médiévales de la fin du XIe à la fin du XVe siècle*. Dans Gaston Mialaret et Jean Vial (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation. Tome 1. Des origines à 1515* (pp. 281-309). Paris : Presses Universitaires de France.